

ne peut pas s'isoler de l'alliance de la Prusse et de l'Autriche, elle ne peut pas non plus jeter seule le gant à la Turquie sans courir à sa propre ruine.

La situation générale de l'Europe et celle des rapports des grandes puissances ne lui permettent pas plus une croisade contre Constantinople, que l'état actuel de ses armées et de ses finances, bref, tout lui enseigne de s'entendre avec les trois cabinets pour parvenir à un arrangement pacifique avec la Porte. Et cette entente se fera.

La reine de Hollande, voyageant sous le nom de comtesse de Boven, est arrivée à Paris, dimanche dernier.

Les lettres des Etats-Unis font connaître que les divisions au sujet de l'élection présidentielle, qui s'étaient élevées entre les démocrates qui représentent le parti conservateur, ces divisions auraient cessé, et si elles ne renaissent pas, au moment du vote suprême, le mois prochain, il y a tout lieu d'espérer que le candidat démocrate conservateur, M. Tilden, remplacera le général Grant à la présidence des Etats-Unis.

Le monde financier a été influencé aujourd'hui, par la lutte engagée entre M. Dufaure et M. Gambetta.

Les recettes générales ont acheté pour 14.740 francs de rentes 3 0/0 et pour 33.220 francs de rentes 5 0/0.

Parmi les valeurs de toute nature, la plus éprouvée est le crédit mobilier français qui reste à 152 francs.

On s'entretenait beaucoup du nouvel emprunt portugais, émis par la société financière; il est de 7.650.000 francs. La souscription s'ouvrira le 14 novembre courant, aux guichets de la société de dépôts et comptes courants.

L'emprunt est émis sous forme d'obligations de 500 fr. 5 0/0 rapportant par conséquent un intérêt annuel de 25 fr. et remboursables au pair en 85 ans, à partir du 1er février 1877. Le prix d'émission est fixé à 417.50. Pour le souscripteur qui se libère immédiatement, le prix s'abaisse à 415. A ce taux le placement ressort effectivement non plus à 5 0/0 mais bien à plus de 6 0/0.

Nous avons mis le lecteur au courant de la situation financière du Portugal. Nous avons eu, précédemment, occasion de montrer les progrès réalisés à ce point de vue depuis une dizaine d'années, à la faveur du calme qui n'a cessé de régner dans ce pays.

P.-S. On m'écrit de Versailles que le conseil des ministres tenu avant la séance a été très-agité, aucune des questions mises en délibération n'a été résolue, avec ensemble, chaque ministre a cru devoir faire ses réserves personnelles.

Le télégraphe vous a fait connaître l'adoption du projet de la commission sur la cessation des poursuites; projet qui modifie les propositions Gatin-au et Houyvet, mais sans donner satisfaction aux plus importantes objections de M. Dufaure. C'est donc un grave échec pour le garde des sceaux qui se trouve avoir été battu par M. Gambetta. Reste à voir l'attitude du Sénat.

DE SAINT-CHERON.

## ETRANGER

Constantinople, 24 octobre 1876.

La cause première des difficultés actuelles provient d'une erreur fondamentale et vraiment extraordinaire du traité de 1856. Les peuples paient leurs diplomates assez gros pour avoir le droit d'exiger d'eux une connaissance au moins élémentaire des questions internationales. Comme on ne peut supposer que les négociateurs et les signataires de ce traité pour la France et pour l'Angleterre aient intentionnellement négocié et agi contre leurs convictions, il faut bien admettre qu'ils ne connaissent pas le premier mot de la question. En effet, ce traité annonce solennellement que la Turquie fera désormais partie du concert européen. Quel concert ! Celui des idées, des sentiments, des intérêts et des aspirations ? Mais il faut absolument ignorer les Turcs pour croire qu'il y a à ce point de vue une relation moins lointaine entre eux et les Européens. Leurs sentiments envers les chrétiens sont connus. Ils les dédaignent, ils jalourent leur prospérité et les détestent. Leur intérêt, c'est d'écraser ledit chrétien, de vivre à ses dépens, et, s'ils n'ont pas de chrétiens sous la main, d'agrir de même vis-à-vis des musulmans, ainsi que le font nos califs et nos cheikhs en Algérie. Leur aspiration est de vivre le mieux possible sans se donner du mal dans ce monde, et de gagner dans l'autre leur place au paradis de Mahomet.

La morale musulmane est assez élastique pour que le Turc ait le droit de compter sur ce couronnement d'une existence qui compte plus de méfaits que de bonnes actions. Quant à la loi du devoir, du travail, des obligations envers lui-même et envers ses semblables et sa patrie, en vérité il y a là-dessus des idées dissimulables de celles qu'on nous inocule. Il est à en prononcer le nom d'Allah. Il fait l'aube, non par bonté de cœur, mais pour gagner le paradis. En fait, il est d'un égoïsme féroce. Notez que ce n'est pas sa faute, mais celle de son éducation. Admettez que les musulmans sont perfectibles à notre point de vue européen est une erreur insigne. C'est cependant ce qu'a fait le traité de Paris. Sans doute vous pouvez les rendre perfectibles, mais à la condition de détruire le harem, d'élever la mère et l'épouse au rang de la mère et de l'épouse chrétienne et de transformer ainsi leur éducation, et en fait de changer leur religion.

Mais remarquez qu'alors vous n'aurez plus devant vous des musulmans, et pour

le moment c'est à des musulmans que nous avons affaire. Et-ce à dire qu'ils n'ont pas eux aussi leur civilisation ? Nullement. Ils en possèdent une, la civilisation asiatique, mais elle ne peut à aucun titre leur donner accès dans le concert européen. J'insiste sur cette conclusion, dans mon désir de remplir mon devoir en donnant à vos lecteurs une vue claire de la situation. On ne peut espérer une application sincère et efficace des réformes que les musulmans décréteront en faveur des chrétiens que si cette application est contrôlée par des chrétiens étrangers. Le journal le Times n'est donc pas dans le vrai lorsqu'il déclare que les moyens de solution ne peuvent être déterminés avant une consultation préalable avec la Sublime-Porte. Si l'on consulte la Sublime-Porte, ça doit être uniquement par convenance, pour la forme. C'est à l'Europe à fixer elle-même les moyens pratiques d'une solution que tout le monde désire, et, ne l'oublions pas, à surveiller, à contrôler leur exécution.

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Que j'ai l'âme saisie

Du grand projet qui m'occupe toujours...

Ainsi chantait Béranger; ainsi peuvent chanter les roubaixiens en songeant au « grand projet » de la rue de la gare. Ce projet-là ne nous semble pas précisément à la veille d'être exécuté. Le tracé adopté par le Conseil municipal — le tracé N° 1 — doit être désormais abandonné. Comme il était bien aisé de le prévoir, la Compagnie du chemin de fer du Nord ne consent à déplacer ses halles aux marchandises que si on lui alloue une indemnité formidable : *quatorze cent mille francs!*

A côté de déficiences incontestables, ce tracé offrait certains avantages; il avait des partisans convaincus. Le voilà à vau-l'eau. Il faut en chercher un autre, car nous n'imaginons pas que ses patrons les plus ardents eux-mêmes soient disposés à continuer leur campagne en sa faveur.

Nous croyons, du reste, qu'il est définitivement condamné dans la pensée de l'administration. Une note officielle communiquée aux conseillers municipaux et qui nous tombe sous les yeux, s'exprime en ces termes :

« Deux projets seulement ont été l'objet d'une étude complète par le service des travaux et la commission de l'emprunt; ce sont ceux qu'on a dénommés au plan; projet n° 1 et projet n° 2 de la ville.

« Ils présentent les mêmes avantages au point de vue de la distribution des pentes et des facilités qu'ils assurent à la circulation.

« Le projet n° 1 aboutit sur les halles à marchandises récemment construites par la compagnie du chemin de fer du Nord; il entraîne le déplacement de deux de ces halles, qui seraient reportées au-delà du pont Saint-Vincent-de-Paul, et à l'emplacement desquelles serait construit le nouveau bâtiment des voyageurs; la dépense à faire en travaux de voirie serait de 130,000 00

« Les bâtiments à exproprier, évalués équitablement représentent une valeur de 840,000 00

« Le déplacement des halles et les modifications diverses qu'il entraînerait dans l'intérieur de lagare, occasionnerait d'après l'estimation de la Compagnie, une dépense de 1,600,000 00 sur laquelle la ville aurait à payer approximativement 1,400,000 00

« Le montant total des dépenses, sauf les différences qui pourront résulter de l'appréciation du jury d'expertise, serait donc de 2,370,000 00

« Ce projet a l'inconvénient sérieux, outre la forte indemnité qu'il obligera de payer au chemin de fer, de ne laisser aux propriétés comprises entre le tracé et la rue Nain, sur une longueur de 315 mètres, qu'une largeur moyenne de trente mètres, insuffisante pour l'établissement de constructions convenables; il arriverait probablement, par suite, que la rue serait longtemps privée de constructions dans cette partie. »

La note passe aussitôt au projet N° 2 :

« Le projet n° 2 aboutit à la halle des douanes qui devrait être démolie, et sur l'emplacement de laquelle seraient établies la gare et la cour des voyageurs.

« Les bâtiments à exproprier, évalués équitablement, représentent une valeur de 1,580,000 00

« Les travaux de voirie donneraient lieu à une dépense de 130,000 00

« La démolition de la halle des douanes et diverses modifications à faire dans l'intérieur de la gare donneraient lieu, d'après un aperçu fait par les ingénieurs de la compagnie, à une dépense de 250,000 00

« Le montant total des dépenses serait donc, sans la différence qui pourra résulter des estimations faites par le jury d'expropriation, de 1,960,000 00

« Par conséquent, ce projet coûterait environ 400,000 00 de moins que le projet n° 1.

« Il laisserait le square intact, assènerait aux propriétés comprises entre la rue Nain et le tracé une largeur de 55 mètres, suffisante pour construire dans de bonnes conditions, et donnerait à ces propriétés une forte plus-value. Enfin, la rue des Champs qui doit, lorsqu'elle sera prolongée, relier le quartier de l'Épée à la nouvelle rue de la Gare, déboucherait directement sur cette rue, tandis qu'avec le projet n° 1, il faudrait pour l'atteindre emprunter la rue actuelle du Chemin de Fer sur 50 mètres environ, après avoir franchi un coude brusque. »

La note examine ensuite les divers projets qui ont été proposés dans le *Journal de Roubaix*, et dont les plans et tracés ont été affichés à la vitrine de M. Bernard-Welcomme. Nous citerons donc les appréciations qu'elle en donne.

M. C. Descat, manufacturier, maire de Roubaix, ancien député du Nord, a été nommé membre du jury d'admission à l'Exposition universelle de 1878. (Classe 48, procédés chimiques de blanchiment, de teinture et d'impression).

Le drame d'Armentières attire en ce moment l'attention de la presse française tout entière. Un journal de Paris a publié au sujet de l'adoption d'un fils de Lorian par M. de X..., publiciste, un article qui pourrait donner lieu à des interprétations injurieuses pour la malheureuse femme de l'assassin. Cette adoption n'a eu lieu qu'à la suite de violences excessives de Lorian contre son fils. M. de X..., qui demeurait, à cette époque, à Nantes, vis-à-vis de la maison de Lorian, en avait été témoin et vivement indigné. Il proposa à Lorian d'adopter ce fils, contre lequel il témoignait tant de haine. Le père accepta et contraignit sa femme à accepter. M. de X... s'engagea même par la suite à donner 200,000 francs à cet enfant à son âge de majorité.

Malheureusement des spéculations malheureuses ont ruiné M. de X... Le jeune Lorian, obligé de retourner dans sa famille, trouva à s'occuper dans une étude de Douai. Ce n'est pas lui mais son frère qui l'assassin a frappé, ce qui coupe court d'une manière absolue aux bruits qui attribuaient le meurtre du jeune Lorian à un mobile de jalousie.

D'après des informations très-exactes que nous recevons d'Armentières, l'état de Mme L... s'est beaucoup amélioré depuis deux ou trois jours. On espère même que sa guérison ne sera plus qu'une question de temps.

Quant à l'assassin, son état est loin d'être aussi satisfaisant qu'on l'avait dit; les affreuses blessures qu'il s'est faites, notamment à la figure, sans mettre ses jours immédiatement en danger, ne manquent pas de gravité.

Nous avons annoncé le renvoi anticipé dans ses foyers de la classe de 1871.

Par suite de ce renvoi, nous aurons, d'ici au 30 juin 1877, cinq classes dans la réserve de l'armée active, c'est-à-dire celles de 1867 à 1871.

Le tribunal correctionnel vient d'infliger un an et un jour de prison, à un nommé L. Aerts, déserteur belge. Voici pourquoi :

L. Aerts, déjà dans son pays l'objet de la plus grande surveillance, vint se réfugier à Ennetières-en-Weppe. Le 8 octobre se trouvant au cabaret Herbaux, il s'était plu à taquiner de fort paisibles consommateurs. On le mit à la porte.

Vers dix heures du soir, ils quittèrent l'estaminet. Le Belge les attendit. Déjà on l'avait vu brandir un couteau dans les rues du village, poursuivant toutes les personnes qu'il voyait. Les consommateurs l'apercevant prirent aussitôt la fuite, mais il alla se poster sur la route que devaient prendre eux qu'il avait taquinés, notamment Em. Leignel, et les apercevant se rua sur eux, toujours armé de son couteau.

Le nommé Boulet reçut le premier coup à la main. La blessure était légère, mais il n'en fut pas de même de celle de Leignel qui fut atteint à la cuisse. On a cru un moment que le blessé n'en reviendrait pas. Cependant il est en voie de guérison, bien qu'il n'ait pu encore reprendre son travail.

Quatre mois et 25 fr. d'amende à Rosalie Chanry, de Roubaix, qui s'est approprié des objets de toilette que lui avait prêtés un de ses amis pour aller faire la St-Christophe à Tourcoing.

Six mois à une autre coquette, Catherine Baucourt, qui enlevait des bijoux et des colifichets au préjudice de toutes les personnes qui voulaient bien la recueillir.

Le Progrès de la Somme annonce que la Compagnie du chemin de fer du Nord, au moment de l'Exposition, mettra en circulation huit cents voitures nouvelles, dont soixante de première classe. Ces voitures, construites d'après un modèle étudié et adopté par l'administration, sont disposées pour recevoir un appareil de chauffage qui sera placé dans chaque compartiment et qui consiste en une boucle d'eau chaude munie d'un foyer mobile.

RAPPORT DU CONSERVATEUR SUR L'ADMINISTRATION ET L'ÉTAT DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE, DES ARCHIVES ET DES MUSÉES PENDANT L'ANNÉE 1876.

(Suite.)

§ IV. — MUSÉE ARTISTIQUE. Le musée artistique, ouvert en 1865, comprend des peintures, des dessins, des gravures, des lithographies, des photographies et des sculptures dont le catalogue a été imprimé l'année dernière. On y comptait, au 31 décembre 1876, 86 numéros.

Depuis le musée a reçu en don : de MM. Leconte-Scrépel et A. Vinchon 5 tableaux; de M. Krabanski, élève pensionnaire de la ville, sa belle copie d'un tableau de Van Dyck; du Gouvernement un magnifique tableau de Weerts, et de M. Bossut-Delouart un tableau également de Weerts, ayant figuré au salon de 1874. Le don s'est aussi accru par acquisition et don, de deux gravures.

En somme le musée artistique comprend actuellement :

85 tableaux.

16 dessins.

15 gravures, lithographies et photographies.

13 Sculptures.

99 numéros.

§ V. — MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE. Ce musée renferme :

1° Des restes d'anciens établissements, soit de Roubaix, soit des environs, et des objets d'intérêt local.

2° Des objets d'antiquité ou de curiosité, offerts au musée ou acquis par la ville.

3° Une suite très importante de monnaies, médailles, jetons et sceaux au nombre de plus de 4,000 pièces, ainsi classées : A. Monnaies romaines. — B. Monnaies royales françaises, par règnes. — C. Monnaies féodales françaises, par fiefs. — D. Monnaies étrangères, par nations. — E. Médailles et jetons français, par règnes. — F. Jetons français des administrations, juridictions, institutions diverses et personnages antérieurs à la révolution de 1789. — G. Médailles, jetons et méreaux des provinces et villes de France. — H. Médailles, jetons et méreaux étrangers, par nations, provinces et villes. — I. Personnes illustres de tous les pays. — K. Sceaux.

Ces différentes collections, origine et fondement de nos jours, sont l'objet de dons fréquents. Nous pouvons nommer tous les donateurs qui les ont acquis en 1876, je citerai cependant MM. Alexandre Diat, Paul Watine, Aimé Delfosse fils, Louis Dubucq-Deccanin, pour les monnaies et médailles; M. A. Bossut, serrurier, qui a donné de six arbalètes antiques; J.-B. Duburq, de deux têtes d'ange en bois sculpté provenant du Saint-Sépulchre de Roubaix; Edouard Haimez, une hache et des fosses trouvés à Bouvines; Mgr Duburq qui a augmenté ses dons précédents d'objets provenant de la Chine; M. Paul Scrépel-Masurel qui l'on doit toute une vitrine d'objets curieux de vêtement et d'armement acquis par lui-même au Maroc; M. Edmond Le Chevalier de Prévilly qui a rapporté de Bretagne pour notre musée des fragments d'un menhir, une hache celtique en bronze et divers objets de parure.

§ VI. — MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE. Ce musée qui a été ouvert et tend à prendre des proportions qui le rendent très instructif et intéressant, s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Il s'est enrichi cette année d'une magnifique collection d'oiseaux exotiques et d'Europe acquise au prix de 3,000 francs et remarquable de conservation et de fraîcheur.

Je ne saurais trop remercier l'Administration municipale et le Conseil de m'avoir permis de faire cette acquisition qui non-seulement donne à notre musée un éclat inconnu jusqu'alors, mais justifie déjà les prévisions d'un Conseil municipal, membre de la commission des Ecoles académiques, qui a vu de suite dans cette riche réunion d'oiseaux tout un monde de modèles pour les élèves de l'école de peinture et pour les artistes qui s'adonnent à la décoration.

La collection ornithologique qui, avec le fonds primitif, compte 370 sujets classés scientifiquement au prix d'un travail considérable, demande et mérite, pour son entretien et sa conservation, de soins tout particuliers. J'en ai confié la charge à l'un de mes enfants qui s'en acquitte avec goût.

En terminant, comment ne pas parler de l'extrême rigueur du local affecté à ces différents musées, exigé qui n'est pas seulement leur développement et exige un travail continu de placement et de remaniement. Je voudrais ne pas oublier aux auspices de l'Administration municipale, mais véritablement un agrandissement provisoire est urgent en attendant qu'une construction spéciale permette une installation définitive. Le public qui accueille ces fondations avec tant de faveur, semble en droit d'espérer que, dans les projets muris en ce moment par nos édiles, les musées de Roubaix auront leur juste part.

Mai 1876.

Il s'est formé, à Bruxelles, un comité à l'effet de recueillir une somme qui servirait à ériger un monument futur à la mémoire du maréchal-des-logis de gendarmerie, J.-B. Meeus. Certains journaux combattent ce projet. Nous croyons que Meeus est réellement mort victime de sa fidélité au devoir et que cela mérite un hommage public d'admiration. Si l'on en a fait par quelque note à l'Administration municipale d'ailleurs — et en se mettant tout au fait dans un compartiment de chemin de fer, il faut reconnaître que par son acte héroïque de courage il a largement mérité la réputation de Meeus sont excellents, c'était un homme exemplaire dans toute la force du terme. Certains journaux parlent de l'assassinat de Meeus par Aublin, mais ils oublient que l'atopie dément absolument cette hypothèse.

Quelques détails sur la catastrophe de Tronchiennes, et cette fois, dans l'intérêt de la sécurité publique.

Il résulte des renseignements qui nous ont été donnés, que le wagon dans lequel se trouvait Meeus avec son prisonnier, a été attaché à la queue du train express d'Ostende.

Ce fait a une certaine importance. Si le wagon avait été placé à la tête du train, immédiatement après la locomotive, quelqu'un aurait pu voir sauter le malfaiteur.

On affirme que le paquet a reçu avis qu'Aublin n'avait pas de montre en quittant Londres.

On écrit de la même ville qu'il est inexact que l'on ait constaté à la station de Gand l'absence d'Aublin et du gendarme. La disparition n'a été constatée qu'entre Gand et Alost.

Un ancien officier supérieur de la gendarmerie publie une lettre qui fait connaître, au sujet de l'affaire Aublain, quelques renseignements intéressants :

« J'ai personnellement connu le maréchal des logis Meeus, qui a servi sous mes ordres, dit-il, et qui a fait preuve à Charleroi, en 1868, lors des désordres qui ont éclaté à cette époque, d'une bravoure et d'un sang-froid vraiment héroïques. Il commandait à cette époque la brigade de Chatelet. Vous pourriez retrouver, dans les journaux du temps, l'histoire d'un siège qu'il a soutenu dans une maison, près du charbonnage du Gouffre, avec deux de ses hommes, contre toute une population ivre de rage et qui avait fort maltraité l'un de ses subordonnés.

« Meeus n'était pas, comme on le prétend, d'une force herculéenne. C'était un homme de taille moyenne, de large carrure, mais d'une vigueur qui ne dépassait pas la moyenne de celle de la gendarmerie.

« S'il est vrai, comme on le prétend, qu'il n'a pas mis les menottes au prisonnier Aublain, sa conduite est absolument inexplicable et en contradiction avec tous ses antécédents.

« Comme vous l'avez dit, les règlements de la gendarmerie exigent qu'il ait au moins deux hommes pour conduire un prisonnier. Mais dans une circonstance antérieure, Meeus ayant ramené un malfaiteur (Stupo) de Dourès à Ostende, déclara que le second gendarme ne lui avait été d'aucune utilité; qu'il avait eu le mal de mer pendant toute la traversée et lui avait donné beaucoup d'embaras. Mais il requit un second gendarme à Ostende, ce qu'il paraît ne pas avoir fait cette fois-ci.

« J'ajoute en passant que Meeus n'a pas été malade pendant ses précédents voyages.

« Les gendarmes chargés de conduire des malfaiteurs dangereux, sont tenus de leur enlever tout ce qu'ils portent sur eux en fait d'argent ou d'objets quelconques. Il est donc incompréhensible que Meeus ait permis à Aublin de conserver de l'argent et sa montre.

« Ils doivent aussi leur mettre les menottes, et, afin d'empêcher que le prisonnier ne brise la chaîne qui les rattache, lui lier les coudes par derrière avec une corde.

« Il arrive souvent que des malfaiteurs brisent la chaîne qui relie les menottes. Cela tient au cadenas qui est la partie faible de l'appareil et il y a déjà eu des conférences en vue d'examiner s'il n'y avait pas moyen de le remplacer par un instrument plus solide.

« Je suis d'autant plus disposé à admettre l'hypothèse d'une lutte, que l'on a trouvé le maréchal des logis avec son col brisé et sa cravate défilée.

« D'après ce qu'on me raconte de l'état du wagon remis en ce moment par la justice, il me paraît probable qu'il y a eu lutte entre le gendarme et le prisonnier, sur le marchepied de la voiture, et la portière étant ouverte, Aublain s'étant dégagé, est parvenu à repousser son gardien dans le wagon, puis a sauté. L'état dans lequel il avait mis le gendarme explique l'intervalle d'une demi-minute qu'il y a eu entre l'évasion et la tentative de poursuite.

« J'ai omis de dire qu'en vertu d'une convention conclue entre le département de la justice et celui des travaux publics, un seul gendarme peut aller quérir les prisonniers à Dourès et les conduire jusqu'à Ostende. Aux termes de cette convention, le personnel du bateau est mis à la disposition du gendarme pour lui prêter main-forte au besoin; mais arrivé à Ostende, il est obligé de requérir un de ses camarades.

« La montre vendue par Aublin pour une montre d'argent à un garde-barrière du chemin de fer, était en cuivre argenté. Le fugitif a donc trompé son acheteur. Ce qu'il lui a vendu 12 fr. 50 ne valait pas 5 fr.

Cette montre porte à l'intérieur le n° 37, grossièrement tracé. Elle est attachée à un morceau de cordonnet noir, tout usé et roussi.

Le nom du garde-barrière qui a acheté la montre est Lambrechts; les témoins du paiement sont sa mère et le garde Dierickx, tous à Tronchiennes.

## CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DENIS-LAMBAERE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur DENIS-PIERRE LAMBAERE, dessinateur, décédé à Roubaix, le 4 novembre 1876, à l'âge de 37 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu de lettre de faire part. Le convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 6 novembre 1876, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix.

— Les vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez sa mère, rue de Lille, 148, à Roubaix.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le Mardi 7 novembre 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur FÉLIX-VICTOR MARMESE, époux de Dame MARIE-VAN DOREN, décédés à Roubaix, le 4 novembre 1875, dans sa 33<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le lundi 6 novembre 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH DUMON, décédé à Roubaix, le 17 novembre 1875, à l'âge de 75 ans et 1 mois, et de Dame AUGUSTINE-ANGÉLIQUE COCHETEUX, son épouse, décédée à Roubaix, le 30 août 1870, à l'âge de 73 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 6 novembre 1876, à 9 heures 1/2, en l'église de Lys, pour le repos de l'âme de Dame JULIETTE-JOSEPH DELGRANDE, épouse de Monsieur LOUIS GATY, décédée à Lys-lez-Lannoy, le 1er novembre 1875, à l'âge de 31 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

EN VENTE : TABLES GRADUÉS ABREGEANT LES CALCULS du CONDITIONNEMENT HYGROMÉTRIQUE DES Matières Textiles PAR ALFRED MESTIN Directeur de la Condition publique de Roubaix, Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, Membre de la Société d'Émulation de Roubaix, de la Commission Centrale de Statistique et de l'Association Internationale des Textiles, ancien Membre des Congrès Internationaux de Bruxelles et de Turin et du Comité permanent pour le Numérotage Uniforme des Filés.

Cet ouvrage se trouve au bureau de ce journal.

Institut Catholique de Lille. Enseignement de la Médecine et de la Pharmacie.

(Suite)

EMPLOI DU TEMPS (semestre d'hiver) Médecine.

PREMIÈRE ANNÉE.

Lundi. — 8 h. à 11 h., travaux pratiques de chimie; 11 h. à 12 h., cours de chimie; 2 h. à 3 h., travaux pratiques de botanique et de matière médicale; 4 h. à 5 h., cours de matière médicale; 5 h. à 6 h., Interrogations de matière médicale.

Mardi. — 8 h. à 11 h., travaux pratiques de chimie; 11 h. à 12 h., cours de botanique; 2 h. à 4 h., travaux pratiques de zoologie; 4 h. à 5 h., cours élémentaire d'anatomie; 5 h. à 6 h., Interrogations de physique.

Mercredi. — 8 h. à 11 h., travaux pratiques de chimie; 11 h. à 12 h., cours de chimie; 2 h. à 4 h., travaux pratiques de botanique et de matière médicale, cours de physique; 4 h. à 5 h., cours de matière médicale; 5 h. à 6 h., interrogations d'anatomie.

Jeudi. — 8 h. à 11 h., épreuves et interrogations de chimie; 11 h. à 12 h., épreuves et interrogations de chimie; 3 h. à 4 h., cours de physique.

Vendredi. — 8 h. à 11 h., travaux pratiques de chimie; 11 h. à 12 h., cours de chimie; 2 h. à 3 h., travaux pratiques de zoologie; 4 h. à 5 h., cours élémentaire d'anatomie.

Samedi. — 8 h. à 11 h., travaux pratiques de chimie; 11 h. à 12 h., cours de zoologie; 2 h. à 3 h., conférence technique d'histoire; 5 h. à 6 h., interrogations d'histoire naturelle.

SECONDE ANNÉE.

Lundi. — 8 h. à 11 h., Clinique; 11 h. à 12 h., cours de chimie biologique; 4 h. à 5 h., dissection; 3 h. à 4 h., cours d'anatomie; 5 h. à 6 h., pathologie externe.

Mardi. — 8 h. à 11 h., clinique; 4 h. à 5 h., dissection; 3 h. à 4 h., dissection; de 4 h. à 5 h., pathologie générale; de 5 h. à 6 h., interrogations.

Mercredi. — 8 h. à 11 h., clinique; 4 h. à 5 h., dissection; 3 h. à 4 h., cours d'anatomie; 5 h. à 6 h., pathologie externe.

Jeudi. — 8 h. à 11 h., clinique; 4 h. à 5 h., dissection; 3 h. à 4 h., dissection; 5 h. à 6 h., interrogations.

Vendredi. — 8 h. à 11 h., clinique; 4 h. à 5 h., dissection; 3 h. à 4 h., cours d'anatomie; 5 h. à 6 h., pathologie externe.

Samedi. — 8 h. à 11 h., clinique; 4 h. à 5 h., dissection; 3 h. à 4 h., dissection; 4 h. à 5 h., pathologie générale; 5 h. à 6 h., interrogations.

usqu'à l'ouverture de l'hôpital Sainte-Eugénie, les étudiants de seconde année prendront part aux travaux chimiques.

TROISIÈME ANNÉE.

Sera organisée pour 1877-1878.

QUATRIÈME ANNÉE.

Sera organisée pour 1878-1879.

Pharmacie.

Lundi. — 8 h. à 11 h., travaux pratiques de chimie; 11 h. à 12 h., cours de chimie; 2 h. à 3 h., interrogations sur la pharmacie; 3 h. à 4 h., cours de physique; 4 h. à 5 h., cours de matière médicale; 5 h. à 6 h., Interrogations d'histoire naturelle.

Mardi. — 8 h. à 11 h., travaux pratiques de chimie; 11 h. à 12 h., cours de botanique; 2 h. à 4 h., travaux pratiques de zoologie.